

Conseil Municipal du Mardi 27 mai 2025 à 20h00

Délibération N° 2025/039

Date de la convocation : 20 mai 2025

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Claude HAMEL procuration à Odile BREANT, Isabelle GUGUMUS procuration à Brigitte MOREL, Philippe RIVES procuration à Eric MAUR, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC, Caroline CLAVÉ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : CESSION TERRAIN 1163 RUE DE LA RONCE

Madame la Maire et Monsieur Eric MAUR, adjoint à l'urbanisme présentent la demande d'un riverain domicilié Sente de la Pucelle aux fins d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à la commune située au 1163 rue de la Ronce derrière sa propriété.

Madame la Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver la cession de cette parcelle cadastrée AB364, d'une surface de 207 m²
- d'autoriser Madame la Maire à demander l'estimation auprès du pôle d'évaluation domaniale.

La secrétaire de séance,
Conseiller municipal,

Pierre-Alain HIRSCH

Transmis en Préfecture : 23 juin 2025

Affichage : 23 juin 2025



Pour copie conforme,
La Maire,

Sylvie LAROCHE



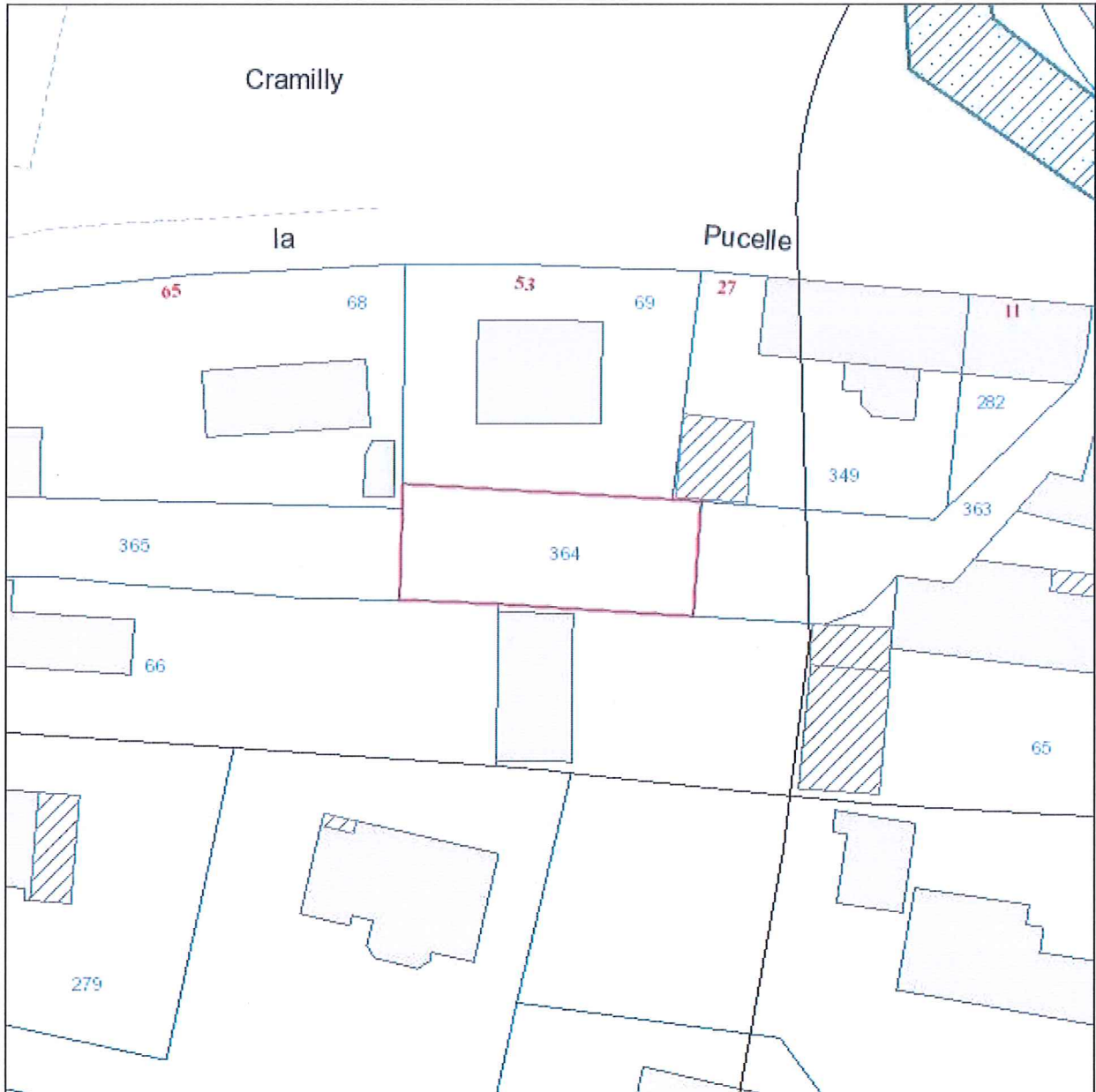


Légende

- | | |
|---|--|
| Bâtiments | Parcelle |
|  Bâtiments durs |  Parcelle |
|  Bâtiments légers | |



RENSEIGNEMENT D'URBANISME



Date : 26/05/2025

Echelle : 1:500

Parcelle	760377 AB0364	
Commune	ISNEAUVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	1163 RUE DE LA RONCE	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	207m ²	
Propriétaire(s)	+00241	
COMMUNE D'ISNEAUVILLE (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zonages	UBA2	208m ²
Prescriptions Hauteur maximale et nombre de niveau 9.5 m, R+1+C ou R+A (HAUTEUR)		208m ²
Prescriptions Secteur de mixité sociale SMS1 (MIXITE)		208m ²
Informations Droit de Prémption Urbain simple (DPU)		208m ²
Informations Taxe d'aménagement : taux 5%, délibération du Conseil Métropolitain du 12/10/2015 (TA)		208m ²
Instruction forSyndicat de bassin-versant de Cailly-Aubette-Robec		208m ²